



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

**Déclaration de franchissement
de seuils de participation
FS/EM/04/2017**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que Madame Najia Tazi, a déclaré le 24 avril 2017, avoir effectué, le 21 avril 2017, un don de 60 500 actions Sothema, franchissant à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette donation, Madame Najia Tazi détient 176 647 actions Sothema, soit 9,81% du capital de ladite société.

Contact AMMC :

Tel : 05 37 27 68 63

E-mail: information_financiere@ammc.ma